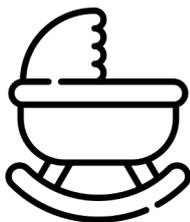


Information campagne d'automne 2023 demande de place en crèche



Dans le cadre des réservations de berceaux financées par l'action sociale interministérielle au profit des agents publics (places disponibles à compter du mois de janvier 2024), le SGAR PFRH vous informe que la campagne d'automne 2023 de dépôt de vos dossiers pour une place en crèche à occuper à compter de janvier 2024 se déroule sur ce site du 2 octobre au 5 novembre 2023.

Afin de gérer au mieux vos demandes, vous assurer un suivi en temps réel de votre dossier, vos demandes sont à déposer à partir d'une démarche formalisée sur l'application démarche simplifiée (le lien vers la démarche sera actif pendant toute la durée de la campagne du 2 octobre au 5 novembre 2023).



Attention, veuillez noter :

- qu'il n'est pas possible de déposer un dossier en dehors de ces dates ;
- que les dossiers déposés au printemps 2023 ne pourront pas être pris en compte pour la campagne d'automne d'attribution des places ;
- qu'il convient de déposer **un dossier par enfant concerné** (ex : pour des jumeaux, deux demandes).



Pour rappel, tous les dossiers seront examinés selon des critères sociaux identiques et fixés par la DGAFP, au sein de la commission d'attribution qui associe les membres de la SRIAS.

Il est dès lors inutile d'adresser un mail ou un appel téléphonique à la PFRH pour signaler un dossier ou apporter des éléments.

En cas de besoin de compléments sur le dossier déposé, ce sont les services de la PFRH qui viendront vers vous via démarche simplifiée.

Nous appelons l'attention des familles sur le fait que, le nombre de places disponibles au titre de l'action sociale régionale interministérielle étant largement insuffisant par rapport aux besoins sur le territoire, il vous est vivement recommandé d'élargir autant que possible vos démarches afin de trouver un mode de garde.

La PFRH se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire à l'adresse suivante : creches@nouvelle-aquitaine.gouv.fr.